

# A.P.L. INFORMATIONS

NANTES  
LOIRE-  
OCEAN

bulletin régional hebdomadaire de l'Agence Presse Libération

A.P.L. 14, rue de Bretagne  
75003 PARIS  
Dir. : Maurice CLAVEL

Bureau Régional :  
Librairie 71 : 29, rue J. Jaurès  
44000 NANTES

**1 f**  
Abonnement 12 N°s :  
10 f minimum

La reproduction et l'utilisation des informations de l'Agence sont entièrement libres

APL Nantes

Periodique Imp. Spe. APL

CCCAP 5470I

26 FEV n°836

## S O M M A I R E

- Page I Calendrier -- en bne
- Page 2-3 Repression paysanne en Loire-Atlantique.
- Page 4 L'action MLAC se poursuit,
- Page 5 Il était une fois un turp
- Page 6 APL - Flash,
- Page 7-8 Comment ça va au lycée? C'est degueulassa
- Page 9 Ecole, la repression continue,
- Page 10 Sur la prolongation d'une ligne de bus
- Page 11 Pour la liberation de Marco,
- Page 12-13 DBA-SICO Le Mans,
- Page 14 Supplement special Vent d'Ouest,

APL Nantes

Periodique

CCCAP 5470I

Calendrier

Jeudi 27 : Semaine Antimilitariste ( suite )

21 h. Table-ronde sur la justice militaire, avec Lacaze  
avocat à Bordeaux. Salle Paul Fort

Vendr. 28 : Semaine Antimilitariste ( suite )

20 h 30 à Bellevue, Boulevard Romanet. FEST-NOZ avec de  
nombreux groupes Bretons .

20 h;45 / Cercle Jean 23 , Fraternite Protestante 3 rue  
amiral Duchaffault; "Antilles petites et grandes"

Samedi 1 : Cercle Jean 23

14h30, Thomas MUNZER et le mouvement de liberation des  
Paysans en Europe Centrale.

20 h 45 : Utopie et/ou Esperance, Foi et /OU Politique.

Samedi 1 et Dimanche 2 : Vie et Action " Congres regional Ouest"

"Sante de l'homme et Environnement "

Palais des congres , La Beaujoire, Nantes

E N B R E F

Statistique sur l'emploi: Dans les pays de Loire, il y avait 36890  
demandeurs d'emploi fin janvier.

50 % environ sont des Jeunes, 55 % des Femmes.

20-21 Fevr. \_ Greve à Ouest-France.

Greve des Marins pecheurs, arret total de l'activite  
à St. Nazaire, La Turballe, Le Croisic.

25 Fevr. SNIAS St. Nazaire :Le personnel occupe les locaux de  
la direction pendant 8 h. et obtint un sursis au li-  
cenciement des interinaires; ce sursis doit permettre  
l'etude des propositions syndicales.

Toute la semaine : Chez Carnaud , la lutte commenee le 28 Janv.  
pour l'accord d'entreprise continue, Debrayages le 21  
Manifestation le lundi 24.

Sur les 3 maisons de jeunes de Nantes, 2 ont ete fermées par decision  
municipale;La MJC de Bellevue et la MJC des Dervallieres.

REPRESSION PAYSANNE EN LOIRE - ATLANTIQUE

Jeudi prochain 27 Février à 14 heures, six nouveaux paysans et un ouvrier passeront devant le tribunal correctionnel de St-Nazaire pour action syndicale.

Ils sont accusés d'avoir frauduleusement détourné, le 19 Juillet 74, 8 326 kg de viande. Ce jour là dans le département, comme dans toute la France à cette époque, des milliers de paysans ont manifesté en six endroits différents du département : le Tour de France a été détourné, trois camions de viande ont été distribués, des carcasses de viande d'importation ont été rejetées dans le port de St-Nazaire. Ce fut la manifestation d'une grande colère du monde paysan qui était le premier à subir les effets de la crise économique.

Dans toute la France, de tels mouvements ont eu lieu. Dans un premier temps, le Pouvoir en a tenu compte : ce fut la carotte des primes à la vache et à la truie.

Mais là où le mouvement lui a paru dangereux pour lui, il se sert maintenant du bâton pour tenter de briser la résistance des paysans en matraquant les militants.

La LOIRE-ATLANTIQUE est particulièrement visée depuis quelques mois et les divergences que nous avons avec la FNSEA en sont sûrement une des causes.

- Après la condamnation le 20 Novembre dernier de 5 paysans de La Chapelle sur Erdre à 2 et 4 mois de prison avec sursis et 3 000 000 AF de dommages et intérêt pour distribution de viande,
- Après la condamnation de 24 paysans de St-Gildas à 7 500 000 AF pour dégradation de voie ferrée,
- Après la condamnation de 2 agriculteurs à 3 mois et 1 mois de prison avec sursis pour opposition à huissier à Mésanger,
- Après cinq condamnations pour diffamation,
- Après la condamnation de 4 paysans de La Planche pour "vol de récolte" alors qu'il s'agit d'un litige avec un propriétaire,
- Après la condamnation de 24 agriculteurs à 700 F d'amendes chacun pour refus de se présenter à l'instruction et après plusieurs opérations de police pour contraindre ces derniers à se présenter devant le juge d'instruction où la plupart d'entre eux ont été inculpés et seront bientôt jugés.

VOICI A NOUVEAU 6 PAYSANS ET UN OUVRIER, QUI VONT PASSER AU TRIBUNAL LE 27 FEVRIER PROCHAIN A SAINT-NAZAIRE.

Pourtant, 3 500 paysans de Loire- Atlantique ont signé une déclaration remise au juge le 20 Novembre dernier par laquelle ils reconnaissent avoir participé aux actions du 19 Juillet en L A, jour où le Tour de France a été détourné.

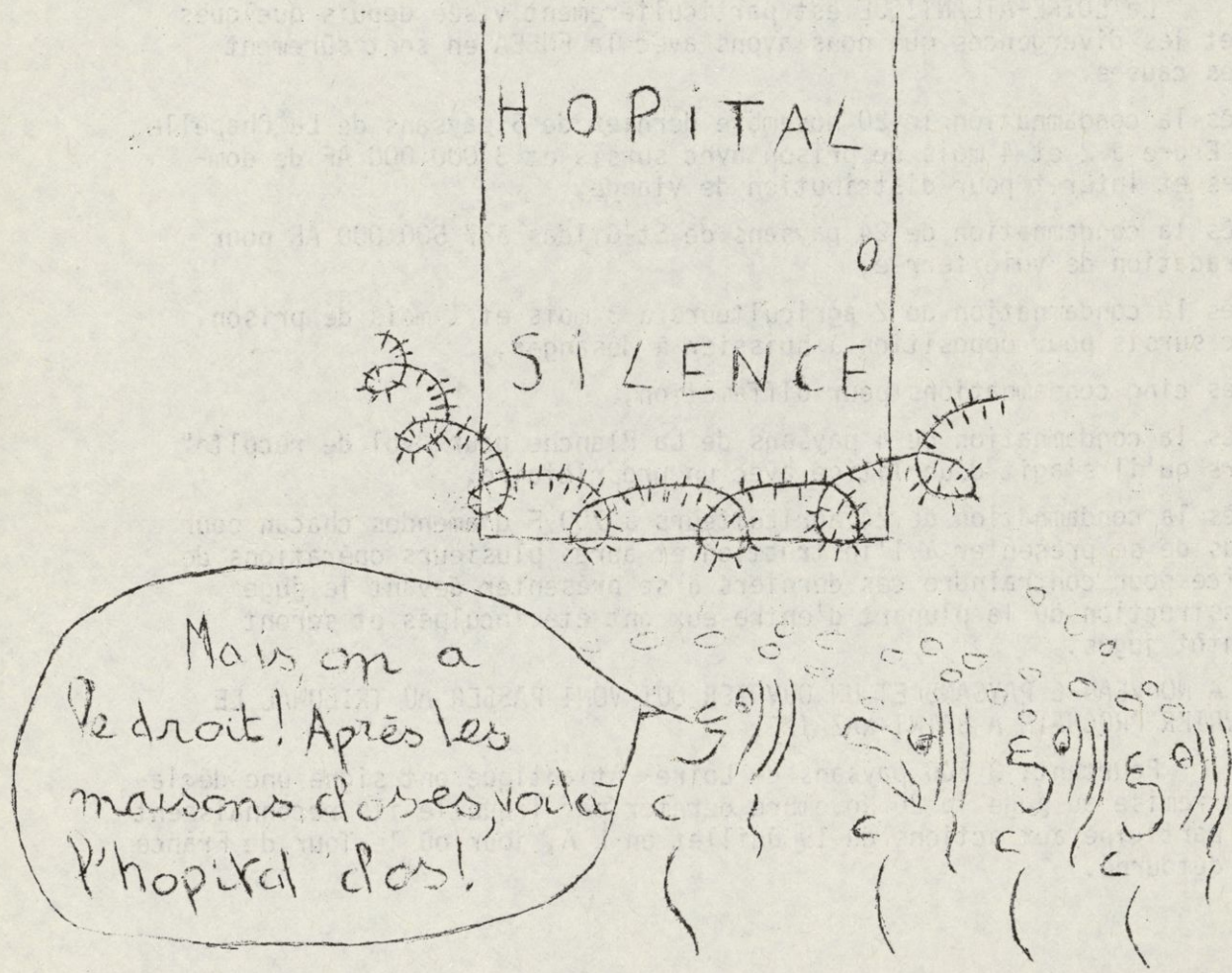
Les organisations départementales FDSEA et Paysans Travailleurs se sont déclarées responsables de ces actions.

Alors pourquoi la Justice poursuit-elle à nouveau quelques otages choisis 7 mois après le déroulement de l'action ? Veut-ont détourner l'attention des paysans de la crise qu'ils sont les premiers à subir, avec tous les travailleurs menacés de chômage ?

Nous tenons pourtant à vous faire part de notre déception pour le faible intérêt qu'à notre avis l'ensemble de la presse écrite et parlée a porté jusqu'à maintenant à une vague de répression sans précédent dans l'histoire du mouvement paysan.

Le collectif départemental  
Paysan Travailleur,

La FDSEA de  
Loire - Atlantique



L'ACTION DU M.L.A.C. (Mouvement pour la Liberté de l'Avortement et de  
la Contraception) CONTINUE !

SAMEDI 22 FEVRIER, 40 personnes du M.L.A.C. de NANTES sont venues accompagner à la maternité du C.H.R. (Centre Hospitalier Régional) de NANTES une femme qui voulait se faire avorter. Cette action a été faite pour que les médecins et chefs de service soient mis face à leur responsabilité et pour que leur position face à l'avortement soit exprimée publiquement. En effet, la loi sur l'avortement a été votée et présentée comme très libérale (d'après cette loi l'avortement doit être fait en particulier dans les centres hospitaliers).

Et pourtant, à NANTES, 70 femmes se présentent chaque semaine à l'hôpital dans les délais normaux et sont renvoyées à l'avortement clandestin comme auparavant. D'ailleurs rien d'étonnant à cela, car nous savons de source sûre que sur 30 réponses à un questionnaire un seul médecin du C.H.R. est favorable pour pratiquer l'interruption de grossesse. En outre, aucun local, aucun matériel n'est prévu pour avorter les femmes. Le vote de la loi n'a donc rien résolu, comme le reconnaissent les autorités du C.H.R..

C'est pour montrer au public l'hypocrisie de cette loi que le M.L.A.C. a donc appelé à ce rassemblement : la presse locale étant invitée (Presse Océan, Ouest France ... et l'A.P.L.).

A 15 heures, les 40 personnes entrent dans le Hall de la maternité, aussitôt la standardiste téléphone "Ils arrivent", mais elle ne veut pas prévenir le médecin de garde. Long dialogue, le surveillant général vient et se décide enfin à prévenir le Directeur du Personnel, M. STAKOFF. Au bout d'une heure et demie, le directeur arrive, les questions fusent :

- Nous amenons une femme qui veut se faire avorter,
- réponse : "je suis incompétent pour prendre une telle décision, c'est aux chefs de service de décider",
- On veut voir les chefs de service,
- réponse : "l'Etat Major" n'est pas ici,
- Alors il ne faut pas accoucher le week-end !
- réponse : "De toute façon les décrets d'application de la loi ne sont pas passés"...
- les personnes lui font remarquer qu'elles trouvent bizarre que les commissions soient déjà mises en place mais que rien ne soit prévu pour l'avortement à l'hôpital.

Le Directeur du C.H.R. nous assure que notre action n'a pas été faite pour rien, il prend même des tracts qu'il s'engage à remettre aux chefs de service.

La loi Veil n'est donc pas appliquée. Il n'y a aucune raison qu'elle le soit après la publication des fameux décrets d'application, vu l'attitude hostile de la majorité du corps médical (C.H.R., mais aussi les cliniques privées : cf A.P.L. de la semaine dernière)

Déjà cette loi, même si elle était appliquée, ne résoudrait pas grand chose (coût de l'avortement 1 000 F. minimum pas

remboursé par la Sécurité Sociale) donc sélection par l'argent, dissuasion des commissions, nombreuses formalités à remplir .....

Nous reviendrons à l'hôpital demander des comptes aux médecins, imposer l'application de la loi Veil, et nous nous battons pour la transformer.

### IL ETAIT UNE FOIS UN TURC

Le cadre d'abord : DAVUM, du groupe St Gobain Pont à Mousson, est un des plus gros commerçants de fer pour la France (pour l'Europe ?), il a des points de vente (45 en France, 10 + 9 représentants "Outre Mer") et des ateliers (21) où notamment l'on coupe, façonne, monte et pose des armatures pour le béton. Les ateliers s'appellent DAMIFER ; tous les documents de DAVUM les présentent comme des filiales, en fait juridiquement chaque atelier est une S.A.R.L..

Ainsi de DAMIFER-NANTES où se passe l'histoire : S.A.R.L. au capital de 20 000 F. ! cela veut dire que DAVUM combine pour ces ateliers tous les avantages de la grosse entreprise (notamment un service juridique et du personnel musclé) et de la petite boîte : un effectif de 60 personnes environ, un patron local "proche" de son personnel pour mieux le diviser, des avantages sociaux quasi-nuls etc... et surtout le chantage : si ce personnel est trop revendicatif, on ferme l'atelier et on va l'installer là où le personnel sera plus docile ...

ET MAINTENANT VOICI L'HISTOIRE :

Il était une fois un Turc, un dur travailleur, qu'on avait été chercher au fond de la Turquie pour qu'il travaille à DAMIFER - Marseille. Quand l'atelier de Marseille ferme (au printemps dernier, après des grèves) le Turc est envoyé à Nantes avec 4 autres compatriotes. Lui, et pareil pour les autres, ne connaît toujours pas 3 mots de français.

Le Samedi 8 février dernier, il a un accident de la circulation Bd d'Alby. La police le ramasse et le ramène au foyer SONACOTRA (84 rue Félix Ménétrier). Il a trop mal à la jambe droite pour reprendre le travail le lundi 9. Il reste au Foyer mais ne consulte pas de médecin. La Direction est prévenue de la cause de son absence. Le lundi 18 février, il revient travailler : sa seule peur, encore maintenant, malgré toutes les explications qu'on a essayé de lui donner, est de perdre son travail et de n'être pas payé : il ne sait rien de la S.S. naturellement.

Son poste de travail, c'est les grosses cisailles, cela veut dire des tonnes de ferrailles à manutentionner et couper dans la journée... Le reste est raconté par une note (ci-jointe) affichée le 20 février par le délégué du personnel.

La suite, car il y a une suite à cette histoire, joint l'odieux au ridicule. M. YUKSEL a reçu à l'hôpital (où il est dans le plâtre avec 1 mois  $\frac{1}{2}$  d'arrêt de travail) une lettre d'avertissement pour absence injustifiée (il avait pourtant prévenu). C'était notre rubrique "Spéciale" année de la Fraternité.....

DE L'APPLICATION DES REGLES HUMANITAIRES CHEZ DAMIFER.

M. YUKSEL, un des Turcs qui est affecté aux grosses cisailles, a travaillé la journée entière de lundi (17 février) et la première heure de mardi en ayant la jambe cassée. Le chef d'équipe, Roger DAVID et le Directeur M. LABBE étant au courant de son accident à la jambe datant de plus d'une semaine, au courant (comme tout l'atelier) de la difficulté et de la souffrance qu'il avait à marcher, et du fait qu'il n'avait pas consulté de médecin.

C'est sur mon intervention et la menace de faire venir l'inspecteur de la sécurité sociale et la médecine du travail qu'il a pu être hospitalisé et soigné.

Le personnel jugera comme il se doit une telle attitude.

LE DELEGUE DU PERSONNEL.

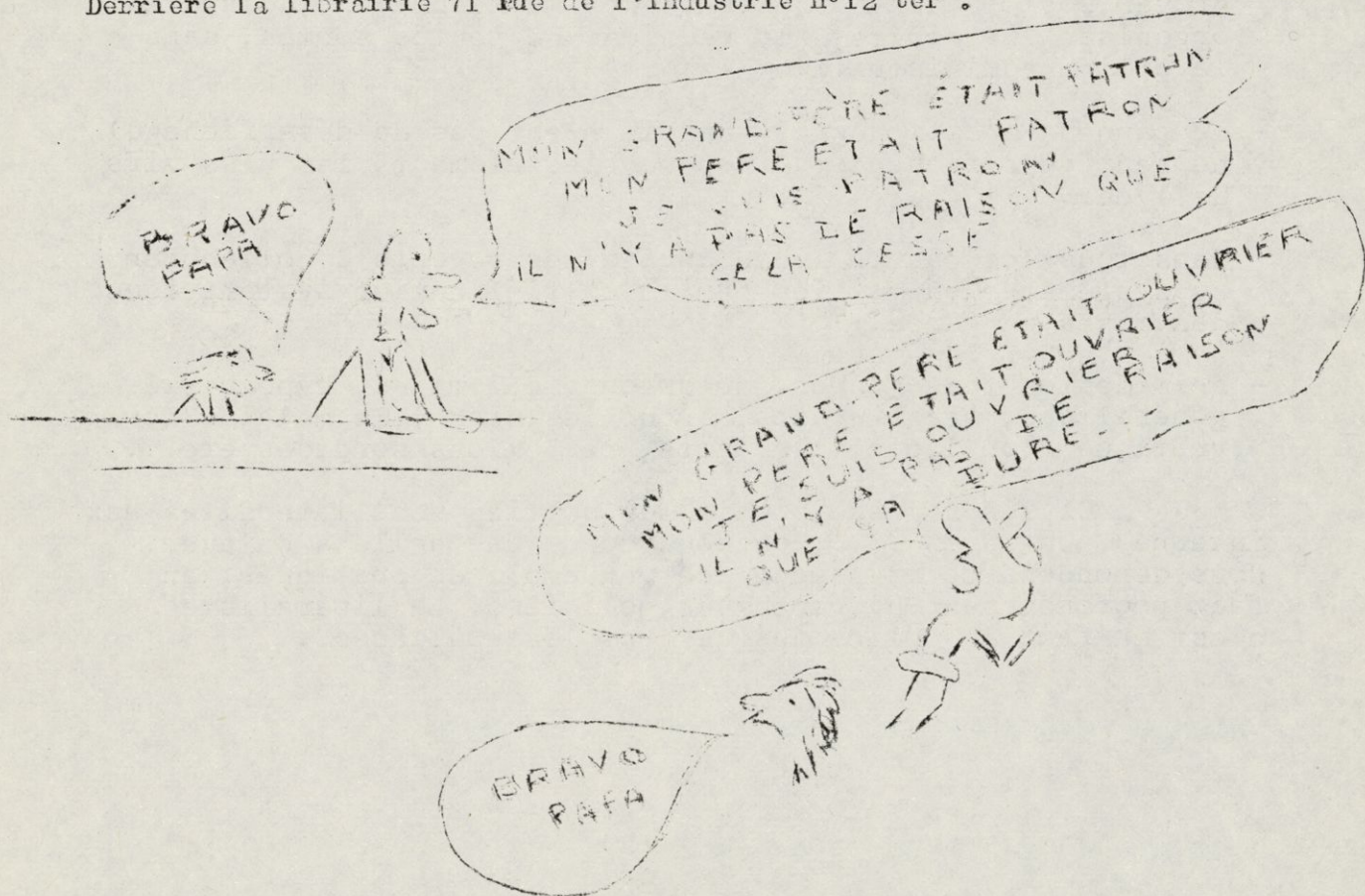
A . P . L . FLASH

L'équipe de l'APL est toujours assez réduite, n'hésitez pas à venir participer à son travail.

Tous les lundi à 20 h. Redaction du journal

Tous les mercredi à 20 h. Mise en page et expedition.

Derriere la librairie 71 rue de l'industrie n°12 ter .



COMMENT CA VA AU LYCEE ? C'EST DEGUEULASSE !

( tract distribué au Lycée Technique de REZE).

- au premier trimestre : un élève violemment frappé par un surgé et renvoyé une nuit pour avoir osé ouvrir une porte (un peu brusquement, il est vrai !)
- chantage de l'administration sur un patron de café pour l'empêcher de servir des boissons alcoolisées aux lycéens majeurs.
- un élève arbitrairement renvoyé de la demie pension sans possibilité de se défendre.
- chantages divers auprès de certains lycéens majeurs : sur la possibilité d'exprimer librement leurs opinions.
- mise en place d'un réseau de renseignements en tous genres par l'administration (demandes de rapports sur l'ambiance dans les classes à certains lycéens).
- répression sexuelle systématique, même chez les lycéens majeurs (interdiction de s'embrasser en récréation ; surveillance étroite des mœurs entre élèves).
- fichage sexuel des lycéens par un système savamment contrôlé de ragots et de calomnies.
- il est pratiquement impossible aux lycéens de profiter du "foyer socio-éducatif" pour s'exprimer librement, discuter organiser des débats, des réunions de toutes sortes, sans la police administrative.
- le panneau d'affichage (quand il n'est pas de désaffichage) ne sert qu'à ficher et à repérer les éléments les plus vifs de lycée.
- dans tous les cas le lycée invite les parents à collaborer au système de répression par la multiplication systématique des mises en garde.
- brimades en tous genres, pressions, calomnies, hypocrisie généralisée, faux fuyants, trouilles, (Ah ! le malaise névrotique d'un lycée !!) ragots, réflexions sordides etc...

On libéralise... mais les sorties sont interdites aux internes. Un foyer ? ... on nous donne une salle à balayer. Nous dénonçons ce règlement, cet ensemble de pratiques, en fait profondément hiérarchisés, policiers. Le libéralisme c'est en fait la police jusque dans les coulisses...



Ce libéralisme n'est que l'internement, tout aussi répressif que l'ancien lycée - ghetto où l'on parque la jeunesse.

Toute tendance à réformer le lycée en se battant pour sa transformation soi disant "démocratique" fait le jeu de ce libéralisme poisseux et répressif.

d'où : On ne se bat plus contre une loi Debré  
d'où : les formes de résistances à cette oppression sont de plus en plus subjectives, individuelles, marginales, incompréhensibles, violentes.

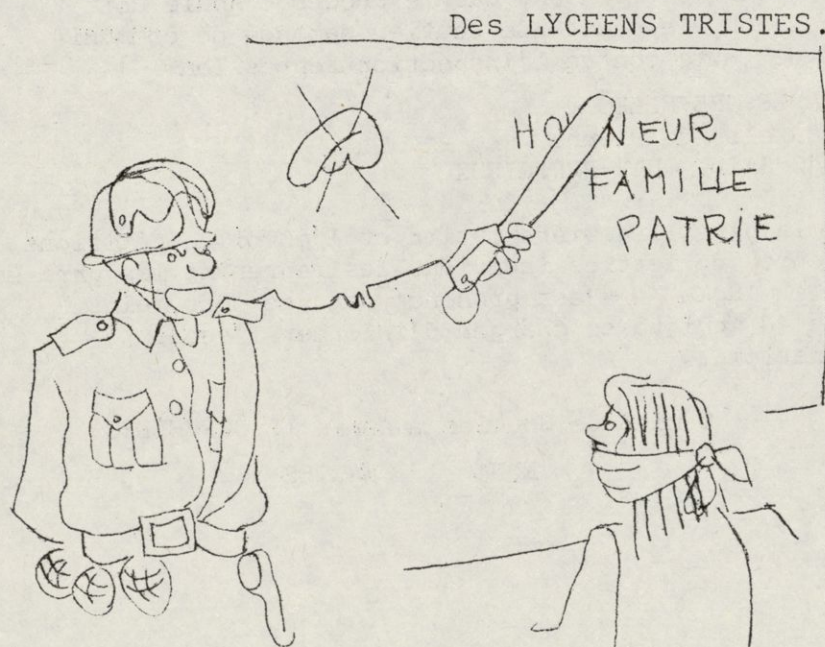
d'où : suicides ; nouvelle "délinquance", crises de nerfs, refuges névrotiques ; angoisses ; refoulements ; climat extrêmement lourd et tendu.

Dans cette situation bloquée et "asilaire" nous avons besoin d'une nouvelle forme de résistance.

Il nous faut utiliser tous les moyens à notre disposition. Entre victimes il y a communication possible, solidarité. Il nous faut inventer des formes nouvelles de regroupement. Par exemple :

- profitons du panneau d'affichage pour exprimer et soutenir toutes nos formes de révolte.
- l'information doit circuler entre nous, à propos de tout évènement aussi mineur semble-t-il.
- profitons au maximum des maigres pouvoirs qui nous sont accordés ; pour les dépasser.
- dévoilons au grand jour les scandales les plus sordides.

N'AYONS PLUS PEUR ! ILS ONT PEUR.



ECOLE : LA REPRESSION CONTINUE !

---

Annie LE GREVELLEC, PEG lettres histoires, à HENNEBONT en 1973-74 est licenciée en juin 74, après échec de l'examen de titularisation, et est inculpée en janvier 1975 par Mme BULLIER, inspectrice dans l'académie de RENNES. Inculpée pourquoi ?

Pour les phrases suivantes relevées dans une "lettre ouverte" aux inspecteurs :

"Je souligne d'abord le caractère arbitraire de l'inspection"...

" Aussi l'inspection reste perçue comme une inspection-sanction, une inspection-guillotine"...

"Je constate que l'inspecteur est tout puissant pour juger un professeur, son jugement étant reconnu infaillible et incontrôlable. De fait, ce statut permet l'arbitraire et l'autoritarisme pédagogique dont sont de plus en plus victimes les professeurs"...

Cette inculpation est pour le moins étonnante, car non seulement beaucoup de profs pensent la même chose, mais beaucoup le disent ou l'écrivent, sans pour autant être inculpés.

Cela ressemble fort à une attaque en règle contre les profs "mal pensants" et en même temps à un "test" pour voir jusqu'où la répression peut aller. (voir le nouveau statut Haby des profs de C.E.T. où on peut être suspendu 5ans au lieu de 6 mois auparavant). (cf aussi le cas Hennig).

Dans ce cadre, il est important d'avoir une riposte rapide (le procès peut avoir lieu bientôt et peut-être pendant les vacances de Pâques), et très large car jusqu'à présent le soutien s'organise surtout en Bretagne.

C'est pourquoi, pensent que le procès d'Annie doit être celui de l'inspection, le comité de soutien demande de communiquer les témoignages de lutte contre l'inspection-répression

Annie LE GREVELLEC  
Rue du clos de Pierre  
22 410 SAINT QUAY PORTRIEUX

Il demande également la plus large information et l'envoi de pétitions collectives de soutien ou de lettres individuelles reprenant les phrases jugées diffamatoires. Le Sgen 44 s'est prononcé dans ce sens, ainsi que l'école émancipée 44, qui va se charger d'informer l'école émancipée au niveau national.

Comité de Soutien à Annie LE GREVELLEC

ENNA            NANTES

## MANIFESTATION A LA MAIRIE

DES HABITANTS DES QUARTIERS NORD DE NANTES, POUR EXIGER UNE LIGNE DE BUS.

-----

Dans le but d'améliorer leurs conditions de vie, pour protéger leur environnement et le bien-être des habitants. Des habitants des Bruyères, Bout des Pavés, Bout des Landes et chêne des Anglais, se réunissent chaque semaine depuis deux mois pour organiser leur action face à la répression des pouvoirs publics.

Leurs objectifs, sauvegarder les espaces verts menacés par le plan d'occupation des sols (cimetière, prison, autoroute).

Obtenir au plus vite une prolongation de ligne de bus, (téléphone public, poste mobile P et T).

Après information auprès des habitants, de tout le quartier, une pétition est signée et une action décidée.

Le 19 février à 15 h, une délégation de 70 habitants, jeunes et retraités loue un autocar et se rend à la mairie, pour rencontrer M. PELLERIN auquel elle avait demandé une entrevue. M. PELLERIN pas là, nous fait savoir par un valet, qu'il n'y a aucun adjoint pour nous recevoir, la délégation s'engage à rester sur place.

Devant l'agitation, FROISSARD est contraint au dialogue. Il excuse l'absence de M. PELLERIN par des mensonges. Il déclare être personnellement dans l'impossibilité de donner une réponse positive... Le dossier sera transmis.

CE QU'IL FAUT RETENIR DU DIALOGUE.

- Les habitants : Voici notre pétition.....
- Froissard : LA CMTC acceptera mais nous demandera des sous,
- Les habitants : Il ne s'agit que d'une prolongation,
- Froissard : Vous n'êtes pas les seuls à avoir besoin de bus...
- Les habitants : Vous pouvez toujours attendre nos impôts locaux, tant qu'il n'y a pas de bus,
- Froissard : C'est pas très fin ce que vous dites là, monsieur vous savez que la mairie puise son argent dans vos poches,
- Les habitants : justement on ne le sait que trop, Vous n'avez pas peur de mentir,
- Froissard : Non !

CONCLUSION.

La délégation accorde un délai de 15 jours pour mettre en place la prolongation de ligne de bus.

- Froissard dit : La Mairie n'a pas l'habitude d'accepter le couteau sous la gorge -

En attendant, on continue d'informer le quartier, la Mairie la presse .....

Passés 15 jours, action en masse des habitants.

"GARE A TA GUEULE A LA RÉCRE"

Le comité d'ACTION des PRISONNIERS (C.A.P. NANTES) proteste contre le maintien en détention de son principal animateur, MARC GERIN.

Marc GERIN (MARCO), 40 ans, ouvrier docker sur le port de NANTES depuis 15 ans est incarcéré à la Maison d'Arrêt depuis le 7 Février. Il est inculpé avec pour seule charge le témoignage d'un directeur de Supermarché (contredit d'ailleurs par celui d'une caissière), de "recel d'UN chèque volé" et de "vol d'un chariot". Charges sans grande consistance, de délit (éventuel) qui n'a rien d'infamant : ces temples du fric et de la consommation que sont les supermarchés constituant une permanente provocation pour les familles de travailleurs en ces périodes de restrictions.

Père de 6 enfants, MARCO est en droit d'obtenir sans délai sa mise en liberté provisoire : l'état, qui se charge actuellement de le loger n'ayant pas prévu de nourrir sa famille. Son maintien en détention, surtout s'il doit se poursuivre, est donc une mesure de repression caractérisée, qui vise un militant ouvrier de toujours.

Il s'agit d'une tentative pour démoraliser et réduire au silence des militants qui, pour avoir eux-mêmes connu l'absurdité et l'injustice de la prison, ont fait de cette cause la base de leur action. Par là même, on cherche à préparer l'opinion à des mesures encore plus dures en prévision de nouvelles révoltes dans les prisons (prévisibles en l'absence de toute réforme réelle, après un déluge de belles paroles).

MARCO lui-même, de la Maison d'Arrêt où il poursuit évidemment son travail de militant, témoigne de cette situation : il y a encore moins de travail pour les détenus qu'avant les prétendues "réformes".

Et ce n'est qu'un exemple : JOEL LANDRIEU, sympathisant du C.A.P. vient de se voir condamné à deux ans de prison ferme à NANTES, pour avoir boxé le nez d'un policier qui s'approchait de lui. Avant même son procès, il s'est vu transféré à la Maison d'Arrêt d'Angers, avec une dizaine de ses camarades co-détenus, il avait adressé à Mme DHORLAC une lettre pour réclamer du travail.

POUR LA DEFENSE DES INTERETS FONDAMENTAUX DES DETENUS LIBERATION IMMEDIATE DE MARC GERIN.

C.A.P. NANTES.

Adresse maintenue : Marc GERIN - LA MOCQUELIERE - 44800 SAINT-HERBLAIN.

COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA COMMISSION POPULARISATION ET DES SECTIONS  
SYNDICALES C.F.D.T. ET F.O. DE LA SICO - D.B.A. LE MANS.

142 LICENCIEMENTS A LA SICO-D.B.A. LE MANS

C'est un travailleur sur cinq dont 109 sont O.S. parmi les 720 travailleurs des deux usines, qui vont payer de leur emploi, la crise voulue par le capitalisme international ; cela au nom de la restructuration de l'entreprise, mais surtout au nom du profit, véritable nerf de la société actuelle.

C'est donc le 16 décembre 1974 que la direction de la Société Industrielle des Comprimés de l'Ouest (SICO), fait part au Comité d'entreprise de son projet de licenciements (124 personnes).

Ceci venait se superposer aux mesures de réduction aux 40 heures sans compensation de salaire et aux 6 jours de chômage du mois de décembre, des 2 jours en janvier et février et combien pour mars ?

RAISONS INVOQUEES PAR LA DIRECTION.

- Un déficit important cumulé depuis plusieurs années a mis l'entreprise en situation de dépôt de bilan.

- Un carnet de commandes très réduit du fait de la crise actuelle de l'automobile (70 % de la production).

PRESENTATION DE LA SICO.

Entreprise de transformation de matières plastiques (batteries, tête d'allumeurs, freinage assisté).

Théoriquement et juridiquement indépendante, mais en fait filiale à 99,8 % du groupe DUCÉLLIER-BENDIX-AIR EQUIPEMENT (trust D.B.A.)... lui-même dépendant à 65 % des capitaux de la BENDIX CORPORATION (U.S.A.).

D.B.A. c'est aussi le 2° grand de l'équipement automobile français après FERODO.

C'est aussi 18 000 travailleurs répartis en 20 usines et 3 centres de recherche.

Ces dernières années, D.B.A. investit à l'allure de 1 nouvelle usine par an. D.B.A. est propriétaire de SICO et aussi son principal client ; (double avantage pour commander).

LES TRAVAILLEURS REFUSENT LES LICENCIEMENTS.

A la 8° semaine du conflit, la mobilisation des travailleurs reste effective à 80 % du personnel.

Qu'on fait les travailleurs depuis le 16 décembre 74 ?

A l'intérieur de l'usine.

Débrayage à chaque réunion de comité d'entreprise avec la direction SICO.

Quatre assemblées générales, où sont prises les décisions de lutte à mener.

Occupation des locaux le week-end, pour préserver l'outil de travail ; mutilation des moules partant en sous-traitance ; création d'un trésor de guerre (200 000 pièces pour l'Armée).

NOS SOLUTIONS.

- Revalorisation immédiate du capital par D.B.A.
- Développer des productions liées à l'industrie électrique et à la téléphonie.
- Stopper les actuelles sous traitances fabriquées antérieurement à l'entreprise.
- Retraite à 60 ans.
- Retour aux 40 heures.
- Stages de reconversion.

A l'extérieur de l'usine.

Popularisation massive de notre lutte (rues, grands magasins, usines, marchés),

Contacts avec les pouvoirs publics (maire, députés, conseillers généraux).

"Nous faisons un reportage permanent sur notre combat (films, photos, audio-visuel)" nous dit la commission popularisation.

Manifestation chorale avec chant remanié Made in SICO à la préfecture du MANS.

Envoi de 560 cartes signées par le personnel, au siège de la D.B.A.

A l'Inspection Départementale du Travail, une délégation a été reçue en séance de travail, appuyée massivement, par une majorité du personnel, qui avait occupé les deux usines ce jour-là.

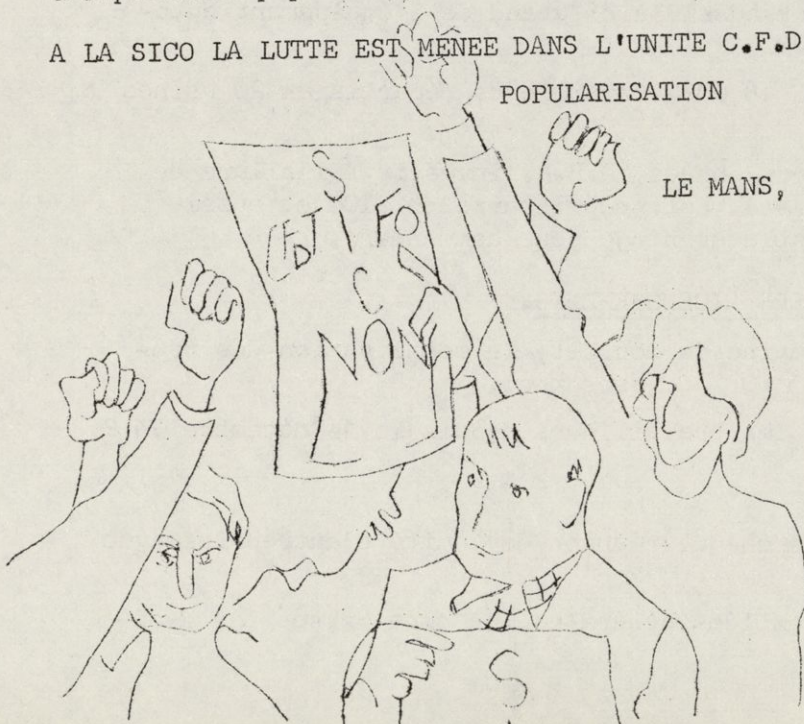
En projet.

Une manifestation au siège de D.B.A. à CLICHY et au Ministère de l'Industrie sont prévus dans les jours qui viennent.

Un meeting au MANS, avec participation d'un artiste d'expression populaire, va avoir lieu le 25 février.

A LA SICO LA LUTTE EST MENEES DANS L'UNITE C.F.D.T.-F.O. EN COMMISSION  
POPULARISATION

LE MANS, le 14 février 1974





## Les ouvriers et les paysans de l'aviculture contre la banque et le pouvoir capitaliste

Pour la première fois, dans une manifestation commune, le vendredi 7 février, à Challans, les ouvriers et les paysans d'un groupe coopératif, regroupés dans un comité de défense commun à l'initiative des Paysans Travailleurs, s'attaquent de façon claire et évidente au pouvoir capitaliste. Cet événement a paru suffisamment important aux militants paysans travailleurs qui participent à cette lutte pour justifier un supplément régional VENT D'OUEST entièrement consacré à cette question. Tous les militants et sympathisants de la région

doivent connaître tous les aspects de ce conflit pour s'engager eux-mêmes dans la lutte pour récupérer les acquis remis en cause et pour participer activement au débat qui existe dans les campagnes sur ce sujet. Et aussi pour combattre tous les mensonges et les idées fausses qui existent à Challans et à St-Fulgent et qui sont entretenues par ceux qui ont intérêt à diviser les travailleurs : patrons et directeurs d'entreprises, préfet, ministre et députés, FDSEA et FFA de Vendée, Crédit Agricole, Télé et presse régionale.

## Vendredi 7 Février : 1400 travailleurs ouvriers et paysans à Challans face au Crédit Agricole

Quelques jours après sa naissance et après une série d'entrevues avec les représentants du Pouvoir et de la Banque, le Comité de Défense des ouvriers et des éleveurs de la SICA de Challans appelle à une manifestation commune.

Le vendredi 7 février, à Challans, 1400 ouvriers et paysans répondent à son appel.

La manifestation se dirige vers la Caisse de Crédit Agricole avec les slogans : « Le Crédit paiera », « Non aux licenciements ». Puis un meeting se déroula place de la Mairie avec les interventions des délégués CGT et CFDT et d'un éleveur représentant l'ensemble du Comité de défense. Voyons comment s'est réalisée cette démonstration de force dans l'unité ouvriers-paysans ?

### En plein conflit le 4 Février :

#### La naissance du comité de défense

Le lundi 3 février, les éleveurs de la SICA SAVA de Challans ont appris que Marcel Arrivé stoppait les livraisons d'Aliment pour leurs animaux. Dès le lendemain, 500 d'entre eux se rassemblaient à Challans.

Les faits sont exposés en quelque deux minutes : « Arrivé stoppe la livraison. Que doit-on faire ? »

La tension est forte et aussitôt les éleveurs se lèvent et prennent la parole en s'en prenant à Arrivé.

Aussitôt l'idée d'un Comité de défense est lancée : la salle approuve et chaque coopérative accepte de choisir 2 ou 3 représentants. Il est entendu qu'il n'y aura dans ce comité aucun représen-

tant de la direction ni du Conseil d'Administration.

Aussitôt créé le Comité de Défense s'attaque à la rédaction d'une motion qui sera publiée et envoyée à un certain nombre de responsables des pouvoirs publics et financiers.

Un Paysan travailleur prend la parole et demande si les éleveurs et les ouvriers peuvent s'unir dans une lutte commune face au capital. Dans cette lutte, ne sommes-nous pas du même côté de la barrière ? Pour régulariser la surproduction en matière de viande, il suffit pour le système de réduire la production. Donc baisse de revenu chez les producteurs et licenciement chez les ouvriers.

Les éleveurs admettent alors que le Comité de Défense et la motion soient faits en commun avec les ouvriers.

De leur côté, les ouvriers s'organisent. L'intersyndicale au cours l'après-midi prépare l'Assemblée générale des salariés et c'est au cours de cette assemblée qu'un groupe de paysans est venu proposer l'alliance paysans et ouvriers au sein d'un même comité.

**Ce Comité de Défense a donc été approuvé par l'ensemble des travailleurs.**

## Une série de démarches

Le Comité de Défense, réuni le soir même, prévoit de porter la motion à la Préfecture, au Crédit Agricole, à la Mairie de Challans, aux responsables syndicaux FDSEA et à Ansqer.

Nous ne pouvons pas reprendre en détail tout ce qui a été dit durant les différentes rencontres mais seulement les principaux arguments qui ont été avancés.

### 1) La mauvaise gestion de l'entreprise.

— **Réponse du Comité :** Nous refusons en tant que travailleurs d'entrer dans la gestion de l'entreprise parce qu'il y a des gens nommés pour la gérer. En cas de gros excédents, on ne fait jamais appel aux travailleurs, mais en cas de perte ce sont eux qui en subissent toujours les pots cassés.

### 2) « Votre Président vous manipule et vous cache la vérité ».

— **Réponse du Comité :** Ce n'est pas la couleur politique du président qui est mise en cause mais la politique générale de la SICA : à savoir l'intégration, les revenus garantis aux éleveurs, le refus des plans de redressements ou de restructuration qui conduiraient aux licenciements d'ouvriers et de paysans.

### 3) En période de crise tout le monde doit payer la casse, et un plan de redressement a été proposé à la SICA.

— **Réponse du Comité :** Un marché de viande saturé, des prix de vente qui tombent. Quelle est là-dedans la responsabilité des travailleurs ? Nous ne sommes pas responsables de la crise, nous refusons d'en faire les frais.

### 4) D'ailleurs, c'est une querelle politique entre deux hommes de tendance différente.

— **Réponse du Comité :** Les travailleurs de Challans refusent de se laisser enfermer dans les bagarres entre patrons et se déclarent

solidaires des ouvriers et paysans de Saint-Fulgent.

## “ Paysans-ouvriers : mêmes patrons, même combat ”

Il est intéressant de voir l'accord des ouvriers et des paysans dans les réponses apportées aux représentants du pouvoir politique et financier. Chacun a vraiment senti l'importance de cette unité pour créer un rapport de force favorable aux travailleurs. Partout le comité a réussi à s'imposer et à se faire reconnaître comme le représentant des travailleurs paysans et ouvriers unis.

Il est essentiel maintenant de continuer dans le même sens et d'élargir la mobilisation en proposant la création d'un comité de soutien.

Georges RIGALLEAU,  
éleveur membre  
du Comité de Défense.

## Les sections syndicales C.G.T. et C.F.D.T. favorables au comité de défense

D'abord méfiantes à l'égard de la proposition des paysans du Comité de Défense pour s'y associer, les sections syndicales CGT et CFDT de la SICA de Challans, devant le souhait unanime des ouvriers réunis en assemblée générale le mardi 4 février, ont décidé de s'engager activement dans le comité de défense qui regroupe des paysans non-administrateurs, des ouvriers syndiqués et non syndiqués.

Voici un extrait d'un communiqué CGT et CFDT après la manifestation du 7 février :

« Si la situation semble plus calme aujourd'hui, il ne faut pas encore crier victoire, car nous pensons que l'idée première des Pouvoirs Publics et des banques qui était de réorganiser le groupe SAVA et Arrivé ne s'est pas envolée. Le comité de défense paysans et ouvriers se maintiendra prêt à réagir contre toute tentative de restructuration du groupe qui viserait en premier lieu les travailleurs, soit par des licenciements, soit par la suppression d'avantages acquis, soit par une baisse de revenu.

La bataille qui a été menée pour le maintien de l'emploi à la SAVA doit servir d'exemple pour le monde des travailleurs (paysans et ouvriers) qu'il soit déjà en conflit ou sur le point de l'être ».

Après la décision du Tribunal...

## Communiqué du Comité de défense des éleveurs et ouvriers de la SICA de Challans

« Le Comité de défense des éleveurs et ouvriers de la SICA de Challans, réuni samedi après-midi, a appris la décision du tribunal de nommer un administrateur provisoire à la SICA. Par le passé, une telle décision a toujours entraîné les pires conséquences pour les travailleurs. C'est pourquoi le Comité de défense réaffirme ses positions et est toujours prêt à réagir contre toute atteinte portée aux travailleurs du groupe. Il précise ses revendications :

1. Non aux licenciements ;
2. Maintien des avantages acquis ;
3. Refus de toute restructuration qui viserait l'emploi et le revenu des ouvriers et des éleveurs ;
4. Réexamen du mode de financement des élevages de façon à ce que les éleveurs ne supportent pas tous les risques financiers en cas de faillite.

En effet, le 3 février, le Crédit Agricole a obligé les producteurs à faire individuellement une demande d'ouverture de crédit, pour financer les poussins et la farine. Ce financement était assuré jusque là par la SICA.

Dans l'immédiat, si le Crédit Agricole, après avoir contraint les éleveurs à accepter cette décision, refuse une seule ouverture de crédit individuelle pour un seul élevage, cela entraînerait notre riposte immédiate, car ce serait en fait, pour un élevage de 1000 m<sup>2</sup> par exemple (15 000 poulets), le licenciement d'un éleveur et de cinq ouvriers.

La manifestation ouvrière et paysanne du vendredi 7 février a permis d'éviter le pire, c'est-à-dire le dépôt du bilan qui aurait entraîné la mise à pied de 1 500 ouvriers et 1 500 éleveurs. La bataille engagée pour que les travailleurs ouvriers et paysans ne fassent pas les frais de la crise, montre donc combien il est nécessaire de s'unir et de se battre ensemble contre les détenteurs du capital ».



# LE CONFLIT ACTUEL : UNE CONSÉQUENCE DIRECTE DE LA CRISE ÉCONOMIQUE

## LES EFFETS DE LA CRISE

Depuis 2 ans, les coûts de production du groupe SAVA ont augmenté de 97 % : céréales, soja, plastique pour emballage, frais bancaires : les agios versés aux banques pour domiciliation de traite sont passés de 300 à 800 millions dûs à l'augmentation des crédits, mais aussi à l'augmentation des taux d'intérêts.

Comme toute entreprise industrielle évoluant dans un système capitaliste, la SICA de CHALLANS a besoin d'argent frais. Cet argent, elle ne peut se le procurer que chez ces marchands d'argent que sont les banques (en l'occurrence le Crédit Agricole).

Ce besoin est d'autant plus important que d'une part les fournisseurs qui faisaient crédit d'un mois exigent le paiement à la commande (2 mois de décalage) et que, d'autre part, les acheteurs (LES SUPERMARCHÉS) eux, profitent de leur position de force pour imposer un délai d'un mois supplémentaire, soit 90 jours au lieu de 60. Si l'on ajoute à cela la politique de blocage du Crédit décidé par le Gouvernement, on a les éléments pour comprendre que la SICA de CHALLANS comme beaucoup d'autres entreprises privées ou coopératives est littéralement asphyxiée.

Si les besoins de trésorerie se chiffrent autour de 8 MILLIARDS alors que son ouverture de crédit s'élève à 4,4 MILLIARDS, il n'en faut pas plus pour mettre une boîte en faillite avec tout ce que cela comporte : pour les salariés et pour les producteurs.

## LE CONFLIT AVEC LE CREDIT AGRICOLE

La SICA refusa d'appliquer le plan de redressement qu'exigeaient le Crédit et le Pouvoir, c'est-à-dire :

- 180 licenciements d'ouvriers,
- Suppression des marges garanties.

Au contraire, depuis l'été dernier, elle mit le Crédit Agricole devant le fait accompli d'un dépassement du plafond de l'ouverture de crédit qui finit par atteindre près de 2 milliards en Décembre 1974.

Piégé par cette politique de la SICA, le Crédit qui s'était mis en situation irrégulière dès le début du mois d'août dut trouver d'autres solutions pour arriver à ses fins avec l'aide du Pouvoir.

## LE CONFLIT AVEC MARCEL ARRIVÉ

Depuis la décision d'achat des parts de Joseph ARRIVÉ par CHALLANS, il y a 2 ans, existait un conflit de direction entre Marcel ARRIVÉ et la direction de CHALLANS.

Le Pouvoir et la Banque allaient attiser ce conflit pour tenter d'opposer l'ensemble du groupe ARRIVÉ (direction, éleveurs et ouvriers de SAINT-FULGENT) à l'ensemble du groupe de CHALLANS.

La politique expansionniste de la SICA de CHALLANS devenue le plus important groupe avicole français a été utilisée par ARRIVÉ qui s'en est servi pour conserver la confiance des éleveurs et des ouvriers de SAINT-FULGENT contre la SICA-SAVA.

Se faisant passer pour le défenseur de l'emploi et du revenu de « ses ouvriers », ce patron paternaliste (qui est aussi Maire de SAINT-FULGENT) a réussi le 4 Janvier dernier à faire défiler derrière lui les ouvriers et les

éleveurs de SAINT-FULGENT. Séquestré pendant une demi-journée, Bernard LAMBERT et le Directeur de la SAVA ont été contraints de signer un « protocole d'accord » sur le retour à l'autonomie des deux entreprises.

Le 21 Janvier, l'Assemblée Générale des éleveurs de CHALLANS a refusé de reconnaître une autonomie devenue impossible matériellement, compte tenu de la complémentarité des investissements réalisés à CHALLANS et à SAINT-FULGENT.

Le Lundi 3 Février, avec la caution du Crédit, ARRIVÉ engage l'épreuve de force et décide :

- l'arrêt des livraisons et des aliments aux éleveurs de CHALLANS,
- un transfert de trésorerie qui mettait CHALLANS en état de cessation de paiement.

Le lendemain, une réunion extraordinaire de 500 éleveurs décident de créer un Comité de Défense et proposent à l'Assemblée générale des ouvriers de s'y associer.

## Quelques chiffres sur la SICA de Challans et sa filiale " Arrivé " de Saint-Fulgent

### ARRIVÉ à SAINT-FULGENT

- Capacité de l'usine d'Aliment : 120.000 t/an.
- Production actuelle : 90.000 t/an.
- Un abattoir de volailles : 120.000 par semaine.
- 80 producteurs.
- Taille moyenne des élevages : 20.000 places.
- Les producteurs supportent l'achat des poussins et l'aliment et reçoivent le prix du marché sans garantie.

### SICA SAVA de CHALLANS

- Capacité de l'usine d'aliment : 70.000 t/an.
- Besoins des élevages : 80.000 t/an.
- 4 abattoirs : 300.000/semaine.
- 400 producteurs de volailles. Au total 1480 producteurs (bovins, lapins, taurillons).
- taille moyenne des élevages : 9 à 10.000 places.
- Contrat avec les producteurs : La SICA paye les poussins et l'aliment, et en fin de bande donne aux producteurs la marge brute minimum garantie de 7 F m2 (35 centimes par poulet).

Joseph ARRIVÉ vend ses parts : environ 50 % (soit 700 millions A. F.)  
La SAVA achète, avec 15 % des parts de Marcel (soit 200 millions A. F.)

### RÉALISATIONS EFFECTUÉES APRÈS L'ACHAT DE LA SOCIÉTÉ ARRIVÉ PAR LA SICA DE CHALLANS

- Une usine de concentrés.
- Un abattoir pour dindes à St-Fulgent.
- La potentialité de l'usine d'aliments de SAINT-FULGENT étant suffisante à couvrir les besoins de l'ensemble du groupe, il n'a pas été nécessaire de procéder à l'extension de celle de CHALLANS.
- L'économie réalisée par rapport aux deux projets séparés se chiffre à 400 MILLIONS.

# Peut-on être militant paysan-travailleur et encore président de SICA ?

**B. Lambert est devenu président de la SICA de Challans il y a dix ans au cours d'un conflit où il s'était fait le défenseur des intérêts des paysans. Mais à cette époque régnait l'illusion de la prise du pouvoir économique et la question d'un syndicalisme de paysans travailleurs engagé dans la lutte des classes et recherchant l'alliance avec les ouvriers n'était pas posée.**

Mais depuis, ces dernières années, une évolution importante s'est faite sur plusieurs plans :

- au niveau économique, les paysans sont devenus complètement dominés par les firmes qui se concentrent, et ont perdu peu à peu leur statut de producteurs indépendants.
- au niveau syndical, la prise de conscience de classe s'est peu à peu développée : de plus en plus de paysans se reconnaissent comme étant « des travailleurs exploités ». La tendance minoritaire du CNJA est devenue le mouvement paysan travailleur autonome qui se développe maintenant non plus sur la base d'un regroupement « idéologique » de militants, mais comme organisation capable d'impulser des luttes de masse, face aux propriétaires et face aux firmes.

Les luttes paysannes menées contre les firmes depuis 71-72, notamment la « guerre du lait », ont rendu de plus en plus nette la réponse à apporter au problème des coopératives. **Dans les conflits, on retrouve maintenant d'un côté les travailleurs ouvriers et paysans et de l'autre le pouvoir, la banque et les dirigeants des coopératives.**

Dans ces conditions, le fait que B. Lambert, connu comme militant paysan travailleur soit toujours gestionnaire de la SICA de Challans est apparu peu à peu comme un cas particulier.

Les partisans d'une ligne assez ferme au niveau du mouvement paysan travailleur considéraient cette situation comme « anormale », qui ne pouvait se régler par une démission.

Mais sous un autre aspect, on ne peut nier que la présence de

B. Lambert à la tête de la SICA a permis de développer une politique assez favorable aux éleveurs et aux ouvriers, mais bien entendu dans les limites étroites du système capitaliste :

- les éleveurs de la SICA étaient les seuls à bénéficier d'une prise en charge collective du capital de mise en production. Exemple : pous-sins et farine étaient financés par un découvert de la SICA.
- ils étaient à peu près les seuls à bénéficier d'une marge brute minimum garantie par m2 de poulailler (35 centimes par poulet).
- ils bénéficiaient de la caution SICA pour les investissements.
- les ouvriers ont bénéficié de son appui dans plusieurs conflits avec la direction.

Les aspects positifs avaient donc tendance à atténuer la contradiction, somme toute assez énorme, entre le fait d'être à la fois militant paysan travailleur et gestionnaire d'une grosse entreprise fonctionnant suivant la loi du marché capitaliste.

De ce fait, B. Lambert a toujours affirmé qu'il ne démissionnerait de la SICA que sur un conflit où il serait contraint de le faire pour bien montrer qu'il se situe dans le camp des travailleurs.

## LE CONFLIT ACTUEL L'AMÈNE-T-IL A DÉMISSIONNER ?

Pour beaucoup de militants, cette attitude était peu réaliste car le simple fait de sa présence à la SICA contribuait à atténuer les conflits direction/éleveurs et direction/ouvriers.

Mais le développement de la lutte des classes prend parfois des aspects imprévus et ne peut pas s'inscrire dans un cadre déterminé une fois pour toutes.

Le conflit engagé depuis cet été entre le crédit et la SICA, compte-tenu de la crise, a fait que la SICA, sous l'impulsion de B. Lambert, s'est située objectivement du côté des travailleurs face à la banque : c'est une donnée **objective**, ce qui veut dire que les sentiments ou les idées politiques de tel direc-

teur ou sous-directeur n'ont qu'un peu d'importance dans cette appréciation des faits. (En particulier, cela ne veut pas dire que le directeur, ou certains administrateurs, ne vont pas retourner leur veste à la première occasion!).

Tant que le conflit n'est pas réglé, il n'est donc pas souhaitable que Lambert démissionne. Le lui demander serait faire le jeu des adversaires des travailleurs.

## QUI DOIT AVOIR LE RÔLE DIRIGEANT DANS LES LUTTES ?

Pourtant le rôle de gestionnaire de l'entreprise — même s'il est positif pour les travailleurs — ne peut être confondu avec le rôle d'animateur des luttes des paysans et des ouvriers.

**C'est pourquoi les paysans travailleurs ont suscité la création d'un comité de défense regroupant des éleveurs (non-administrateurs) et des ouvriers pour mener la lutte pour la défense de l'emploi et du revenu. Et c'est ce comité qui doit jouer le rôle dirigeant dans cette lutte.** Cela ne l'empêche pas de travailler en liaison avec les quelques administrateurs qui sont prêts à reconnaître son rôle dans la lutte.

Mais il arrivera bien un jour où les adversaires des travailleurs, ceux qui tiennent avant tout à défendre le système capitaliste, ne pourront plus tolérer B. Lambert à la tête de la SICA. Ce jour-là, il sera « démissionné » par ceux qui détiennent le véritable pouvoir. Ce ne sera d'ailleurs pas forcément une victoire pour les travailleurs, mais ce durcissement de la lutte des classes nous permettra de faire un pas de plus vers le renversement du système capitaliste pour une société où le pouvoir sera effectivement celui des travailleurs.

Direction : J.-C. OLIVIER

Commission Paritaire  
des Publications :  
N° 48.118

Imprimerie Yonnaise  
3, Place de la Préfecture  
La Roché-sur-Yon